

**Décret n° 99 - 190 du 29 OCTOBRE 1999
portant nomination du directeur des finances et de
la comptabilité à la société nationale de recherche et
d'exploitation pétrolières, Hydro-Congo**

Le Président de la République,

Vu l'Acte Fondamental ;
Vu l'ordonnance n°14/73 du 4 juin portant création de la société nationale de recherche et d'exploitation pétrolières, Hydro-Congo ;
Vu la loi n°13/81 du 14 mars 1981 instituant la charte des entreprises d'Etat ;
Vu la loi n°54/83 du 6 juillet 1983 instituant l'entreprise-pilote d'Etat et complétant la loi n°13-81 du 14 mars 1981 instituant la charte des entreprises d'Etat ;
Vu le décret n°83/570 du 6 juillet 1983 fixant les statuts-types des entreprises dites regroupées ;
Vu le décret n°83/668 du 30 août 1983 portant transformation de certaines entreprises-pilotes d'Etat ;
Vu le décret n° 84/402 du 23 avril 1984 approuvant les statuts de la société Hydro-Congo ;
Vu le décret n°98/84 du 25 février 1998 portant attributions et organisation du ministère des hydrocarbures ;
Vu le décret n°99/1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement.

DECRETE :

Article premier.- M. **Paul MPEA** est nommé directeur des finances et de la comptabilité à la société nationale de recherche et d'exploitation pétrolières, Hydro-Congo.

Article 2.- Le présent décret sera inséré au Journal officiel./-

Fait à Brazzaville, le 29 OCTOBRE 1999


Denis SASSOU N'GUSSO

Par le Président de la République

Le ministre des hydrocarbures,


Jean Baptiste TATI LOUTARD